



[www.destinationsante.com/](http://www.destinationsante.com/)

## Des vaccins au parfum de scandale...

[1er février 2007 - 18:32]

En 1998, *The Lancet* publiait une étude incriminant le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) dans la survenue d'autisme et de rectocolites hémorragiques chez des petits Britanniques. Un scandale qui a défrayé la chronique. En fait tout cela n'était qu'une opération orchestrée, avec avocats marrons et chercheurs corrompus. Explications.

Depuis 25 ans, l'efficacité du vaccin ROR est établie par des dizaines d'études internationales. Diffusé dans le monde entier, il est administré sans problème à des dizaines de millions d'enfants. Mais en février 1998 donc, la publication par *The Lancet* de ce travail fait l'effet d'un coup de théâtre. Le vaccin provoquerait dans certains cas, un [autisme](#) ou une [rectocolite hémorragique](#).

Le Dr Andrew Wakefield, du Royal Free Hospital dans le nord de Londres, sème le trouble. Comment un vaccin aussi répandu que le ROR aurait-il pu avoir un tel vice caché, qui échappe à tous pendant des années ? La réponse à cette équation « impossible » est aujourd'hui connue grâce à une [investigation](#) menée par Brian Deer, journaliste aux *Dépêches* britanniques et au *Sunday Times* de Londres : il s'agissait ni plus ni moins d'une manipulation de données par des chercheurs corrompus, le tout organisé en sous-main par un cabinet d'avocats pour soutenir une [juteuse class action contre le fabricant du vaccin](#).

Plusieurs des enfants au coeur de l'étude Wakefield participaient en fait, parallèlement et de façon occulte, à une autre étude visant à établir les bases d'une action en justice contre le fabricant. Wakefield était rémunéré plus de 79 000 euros pour cette autre recherche. Peccadille pourtant : au total, le chercheur et son équipe ont empoché pas moins de 664 660 euros dans ce tour de passe-passe, le total des émoluments versés à des médecins dépassant 5 millions d'euros.

Encore cela ne représente-t-il que la partie émergée de l'iceberg, puisqu'au bout du compte cette affaire a coûté... plus de 24 millions d'euros en frais de recherches et de justice. Donc 12 millions pour le cabinet de l'avocat Richard Barr. Le tout réglé par les contribuables de Sa Majesté, la *class action* en question étant assumée au titre de la *Legal Services Commission*, en d'autres termes l'aide juridictionnelle.

Le bon Dr Wakefield s'est depuis installé à Austin, la capitale du Texas. Mais le scandale le rattrape et en juillet de cette année, il devrait répondre de ses agissements devant la justice britannique...

Entre-temps, *The Lancet* s'en est publiquement désolidarisé en [publiant](#) en mars 2004 un éditorial de rétractation... partielle. Un éditorial discret, qui n'a pas fait de bruit. Mais le mal, lui, était fait. Entre 1998 et 2003 et en dépit de [démentis formels](#) du gouvernement britannique, le nombre d'enfants vaccinés au Royaume-Uni a sensiblement diminué. La couverture vaccinale est ainsi passée de 92% à 78,9%, un chiffre très insuffisant pour empêcher la [circulation des virus](#) au sein de la population.

Résultat pour la première fois depuis 14 ans, un petit sujet de Sa Majesté est mort en mars 2006, victime de la rougeole... et de la rumeur persistante !

### **Les rumeurs peuvent tuer...**

Cette dernière, qui renaît régulièrement chez nos voisins anglais, fait étrangement penser à la controverse franco-française sur le vaccin contre l'hépatite B. Un vaccin accusé d'avoir provoqué – et cela uniquement en France...- des poussées de sclérose en plaques. Et rien n'y fait. Même les récentes conclusions de la Commission nationale de pharmacovigilance n'éteignent pas cette rumeur.

Or elles sont formelles : « *Depuis décembre 1994 jusqu'à septembre 2005, les (...) données de pharmacovigilance (...) n'ont pas permis de confirmer le rôle du vaccin (dans les poussées de sclérose en plaques)* ». Onze études épidémiologiques ont déjà été réalisées, dont 5 à l'initiative de l'Agence française de Sécurité sanitaire des Produits de Santé (AFSSaPS). « *Aucune n'a pu établir d'association significative entre la vaccination contre le VHB et la survenue d'affections démyélinisantes, à l'exception d'une étude cas-témoins américaine* ».

Il n'en reste pas moins que Bernard Kouchner, ministre de la santé, renoncera au maintien de l'obligation vaccinale contre l'hépatite B pour les enfants. Cette décision sera [sévèrement critiquée par l'OMS](#) qui mettra en garde ses Etats-membres contre la contagion du mauvais exemple français. En butte selon les termes de l'Organisation, à « [des pressions énormes exercées par des associations hostiles à la vaccination](#) », notre pays est le [seul aujourd'hui dans le monde développé](#) à ne pas protéger ses enfants contre un cancer évitable, celui du foie.

La communauté scientifique unanime assure que la France fait erreur. Des rapports circonstanciés – des autorités françaises comme de l'OMS – dénoncent là encore [les biais de la seule étude qui, envers et contre toutes les autres, accable le vaccin](#). Et si, comme dans le cas du ROR au Royaume-Uni, ce n'était pas une erreur... ?

*Source : The Sunday Times, 31 décembre 2006, MMR & autism investigation, AFSSaPS, 28 novembre 2006, OMS, novembre 2002, Legal Services Commission, 22 décembre 2006*